

Prime de Noël 2009 : publics et montants

La prime exceptionnelle de Noël est reconduite au titre de l'année 2009 selon les modalités exposées ci-après.

Champ des bénéficiaires

Le champ des bénéficiaires comparativement à l'année dernière est élargi

Peuvent ainsi bénéficier de la prime 2009, les allocataires bénéficiaires au titre du mois de novembre ou à défaut décembre 2009 d'un droit à :

- ➔ l'allocation de Rmi
- ➔ l'allocation de parent isolé
- ➔ la prime forfaitaire au titre du Rmi ou de l'Api

Montants

Une seule prime est due par foyer .

Personne isolée	152,45 €
2 personnes isolé avec 1 enfant couple sans enfant	228,67 €
3 personnes isolé avec 2 enfants couple avec 1 enfant	274,41 €
4 personnes isolé avec 3 enfants couple avec 2 enfants	335,39 € 320,14 €
5 personnes isolé et 4 enfants couple et 3 enfants	396,37 € 381,12 €
Par personne supplémentaire .	60,98 €

La Caisse d'Allocation Familiales communiquera sur la date de paiement dès que possible.

Cette année, la prime de Noël devrait concerner environ 87 253 allocataires,

